

Rapport Social Unique 2020

14 décembre 2021

La loi prévoit que chaque collectivité élabore annuellement un Rapport Social Unique (RSU). La publication de ce rapport, établi autour de thématiques telles que l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social ou encore la formation, constitue une obligation légale. Les données récoltées permettent notamment d'établir des statistiques au niveau national.

La synthèse reprend les principales données du RSU.

- [Synthèse RSU 2021 | pdf | 923.12 Ko](#)

Contact

Ressources humaines

Bâtiment Céleste

5 rue du Petit Anjou

44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 97

[Écrire](#)

Du lundi au vendredi

9h à 12h et 14h à 17h

■

- [Contact](#)